

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LAPLEAU

L'an **deux mil vingt six, le trente avril**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LAPLEAU**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Dominique CERDA**.

Étaient présents : Mme Emeline POUGET, M. Francis DUBOIS, Mme Sabrina SOLEILHAVOUP, Mme Dominique CERDA, M. Pascal MOINS, Mme Isabelle CHEVALIER, M. Valentin MONET, M. Jacques MERLIN, Mme Marie FERNANDES, M. Etienne MARUT, Mme Claire DEPRUN-BROUSSOULOUX.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : Mme Isabelle CHEVALIER.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 02 - Compte de gestion - Budget principal
- 03 - Compte administratif - Budget principal
- 04 - Affectation de résultat - Budget principal
- 05 - Compte de gestion - Budget tourisme
- 06 - Compte administratif - Budget tourisme
- 07 - Affectation de résultat - Budget tourisme
- 08 - Compte de gestion - Budget assainissement
- 09 - Compte administratif - Budget assainissement
- 10 - Affectation de résultat - Budget assainissement
- 11 - Compte de gestion - Budget eau
- 12 - Compte administratif - Budget eau
- 13 - Affectation de résultat - Budget eau
- 14 - Compte de gestion - Budget station-service
- 15 - Compte administratif - Budget station-service
- 16 - Affectation de résultat - Budget station-service
- 17 - Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus
- 18 - Budget primitif - Budget principal
- 19 - Budget primitif - Budget tourisme
- 20 - Budget primitif - Budget assainissement
- 21 - Budget primitif - Budget eau
- 22 - Budget primitif - Budget station-service
- 23 - Vote des subventions aux associations
- 24 - Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication
- 25 - Participation communale aux dépenses de la FDEE19
- 26 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- 27 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 28 - Modification des permanences à la station-service
- 29 - Affaires diverses

---

### **INFORMATION : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17/04/2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

M. Francis Dubois souligne qu'un procès-verbal doit retranscrire les échanges tenus lors d'une séance du Conseil Municipal, et non se limiter à une simple énumération des délibérations.

Madame le Maire précise que, les points inscrits à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal n'ayant pas fait l'objet de débats particuliers, le procès-verbal reflète fidèlement le déroulement de la séance.

M. Francis Dubois s'interroge sur le calendrier du vote des contributions directes, estimant qu'il devrait logiquement intervenir après l'affectation des résultats et avant le vote du budget. Il souligne que les décisions relatives aux impôts locaux doivent répondre à l'équilibre budgétaire, indépendamment des promesses faites en période électorale.

M. Francis Dubois demande également des précisions concernant l'acquisition du matériel pour la boucherie dont le montant reste proche de celui initialement prévu malgré l'ajout d'une nouvelle vitrine réfrigérée.

Mme le Maire indique, qu'en accord avec les bouchers, les éléments non-indispensables au démarrage de l'activité ont été retiré des devis et que les consommables et le petit matériel est pris en charge par les repreneurs. Par ailleurs l'acquisition d'une nouvelle vitrine s'est imposée, l'ancienne étant définitivement hors d'usage. Ce qui a été confirmé par l'installateur, qui l'avait déjà réparé à trois reprises.

Le procès-verbal est approuvé à 9 voix pour et 2 voix contre.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-026 : Compte de gestion - Budget principal**

M. Etienne Marut présente l'exécution budgétaire dressée par le comptable public:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 041 004,40	923 603,40	1 964 607,80
Titres de recette émis (b)	589 230,44	800 658,14	1 389 888,58
Réductions de titres (c)		511,23	511,23
Recettes nettes (d = b - c)	589 230,44	800 146,91	1 389 377,35
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 041 004,40	923 603,40	1 964 607,80
Mandats émis (f)	782 776,55	573 118,53	1 355 895,08
Annulations de mandats (g)		1 557,57	1 557,57
Dépenses nettes (h = f - g)	782 776,55	571 560,96	1 354 337,51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		228 585,95	35 039,84
(h - d) Déficit	193 546,11		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-171 549,66		-193 546,11		-365 095,77
Fonctionnement	364 916,60	210 857,66	228 585,95		382 644,89
<b>TOTAL I</b>	<b>193 366,94</b>	<b>210 857,66</b>	<b>35 039,84</b>		<b>17 549,12</b>

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-027 : Compte administratif - Budget principal**

M. Etienne Marut présente le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		154 058,94	171 549,66		171 549,66	154 058,94
Opérations de l'exercice	571 560,96	800 146,91	782 776,55	589 230,44	1 354 337,51	1 389 377,35
<b>TOTAUX</b>	<b>571 560,96</b>	<b>954 205,85</b>	<b>954 326,21</b>	<b>589 230,44</b>	<b>1 525 887,17</b>	<b>1 543 436,29</b>
Résultats de clôture		382 644,89	365 095,77			17 549,12
Restes à réaliser			76 282,32	139 093,23	76 282,32	139 093,23
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>571 560,96</b>	<b>954 205,85</b>	<b>1 030 608,53</b>	<b>728 323,67</b>	<b>1 602 169,49</b>	<b>1 682 529,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>382 644,89</b>	<b>302 284,86</b>			<b>80 360,03</b>

M. Francis Dubois souligne le niveau d'investissement exceptionnel atteint en 2025, tout en mettant en avant un résultat de fonctionnement solide. Il appelle à dépasser les discours de campagne et à se concentrer sur la mise en œuvre de projets concrets, en s'appuyant sur des finances qu'il juge saines. Il estime que les résultats budgétaires permettent d'envisager sereinement la poursuite des investissements.

Etant entendu que M. Francis DUBOIS, ordonnateur pour l'exercice 2025, s'est retiré et a quitté la salle.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-028 : Affectation de résultat - Budget principal**

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal la synthèse des résultats de l'exercice 2025:

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>382 644,89</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (800 146.91 - 571 560.96)	228 585,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	154 058,94
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-365 095,77</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (589 230.44 - 782 776.55)	-193 546,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-171 549,66
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (139 093.23 - 76 282.32)	62 810,91
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-302 284,86</b>

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	302 284.86
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	80 360.03

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-029 : Compte de gestion - Budget tourisme**

M. Etienne Marut présente l'exécution budgétaire dressée par le comptable public:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	140 990,00	166 280,00	307 270,00
Titres de recette émis (b)	78 944,56	131 749,68	210 694,24
Réductions de titres (c)		0,09	0,09
Recettes nettes (d = b - c)	78 944,56	131 749,59	210 694,15
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	140 990,00	166 280,00	307 270,00
Mandats émis (f)	126 469,38	110 662,02	237 131,40
Annulations de mandats (g)		370,31	370,31
Dépenses nettes (h = f - g)	126 469,38	110 291,71	236 761,09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		21 457,88	26 066,94
(h - d) Déficit	47 524,82		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOURISME LAPLEAU					
Investissement	-13 725,23		-47 524,82		-61 250,05
Fonctionnement	57 264,85	47 746,47	21 457,88		30 976,26
<b>Sous-Total</b>	<b>43 539,62</b>	<b>47 746,47</b>	<b>-26 066,94</b>		<b>-30 273,79</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>43 539,62</b>	<b>47 746,47</b>	<b>-26 066,94</b>		<b>-30 273,79</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>43 539,62</b>	<b>47 746,47</b>	<b>-26 066,94</b>		<b>-30 273,79</b>

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-030 : Compte administratif - Budget tourisme

M. Etienne Marut présente le compte administratif du budget tourisme pour l'exercice 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		9 518,38	13 725,23		13 725,23	9 518,38
Opérations de l'exercice	110 291,71	131 749,59	126 469,38	78 944,56	236 761,09	210 694,15
<b>TOTAUX</b>	<b>110 291,71</b>	<b>141 267,97</b>	<b>140 194,61</b>	<b>78 944,56</b>	<b>250 486,32</b>	<b>220 212,53</b>
Résultats de clôture		30 976,26	61 250,05		30 273,79	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>110 291,71</b>	<b>141 267,97</b>	<b>140 194,61</b>	<b>78 944,56</b>	<b>250 486,32</b>	<b>220 212,53</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>30 976,26</b>	<b>61 250,05</b>		<b>30 273,79</b>	

Francis Dubois met en lumière les contraintes budgétaires pesant sur le volet tourisme, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il justifie la nécessité de certains travaux, en particulier sur les toitures dégradées, dont le coût est majoré par la présence d'amiante – malgré les subventions obtenues.

Il détaille les arbitrages effectués pour éviter tout recours à l'emprunt, en s'appuyant sur des recettes de fonctionnement finalement insuffisantes. Ce déséquilibre a engendré un déficit d'investissement que le résultat de fonctionnement ne permet pas de combler intégralement.

Etant entendu que M. Francis DUBOIS, ordonnateur pour l'exercice 2025, s'est retiré et a quitté la salle.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget tourisme pour l'exercice 2025.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-031 : Affectation de résultat - Budget tourisme

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal la synthèse des résultats de l'exercice 2025:

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>30 976,26</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (131 749.59 - 110 291.71)	21 457,88
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	9 518,38
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-61 250,05</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (78 944.56 - 126 469.38)	-47 524,82
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-13 725,23
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-61 250,05</b>

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	30 976,26
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-032 : Compte de gestion - Budget assainissement

M. Etienne Marut présente l'exécution budgétaire dressée par le comptable public:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	51 362,00	44 011,00	95 373,00
Titres de recette émis (b)	17 977,93	33 196,67	51 174,60
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	17 977,93	33 196,67	51 174,60
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	51 362,00	44 011,00	95 373,00
Mandats émis (f)	23 632,79	32 353,77	55 986,56
Annulations de mandats (g)	5 441,08		5 441,08
Depenses nettes (h = f - g)	18 191,71	32 353,77	50 545,48
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		842,90	629,12
(h - d) Déficit	213,78		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST LAPLEAU					
Investissement	33 347,04		-213,78		33 133,26
Fonctionnement	7 369,00		842,90		8 211,90
<b>Sous-Total</b>	<b>40 716,04</b>		<b>629,12</b>		<b>41 345,16</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>40 716,04</b>		<b>629,12</b>		<b>41 345,16</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>40 716,04</b>		<b>629,12</b>		<b>41 345,16</b>

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-033 : Compte administratif - Budget assainissement

M. Etienne Marut présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		7 369,00		33 347,04		40 716,04
Opérations de l'exercice	32 353,77	33 196,67	18 191,71	17 977,93	50 545,48	51 174,60
<b>TOTAUX</b>	<b>32 353,77</b>	<b>40 565,67</b>	<b>18 191,71</b>	<b>51 324,97</b>	<b>50 545,48</b>	<b>91 890,64</b>
Résultats de clôture		8 211,90		33 133,26		41 345,16
Restes à réaliser			5 613,72		5 613,72	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>32 353,77</b>	<b>40 565,67</b>	<b>23 805,43</b>	<b>51 324,97</b>	<b>56 159,20</b>	<b>91 890,64</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>8 211,90</b>		<b>27 519,54</b>		<b>35 731,44</b>

M. Francis Dubois relève que, pour le budget de l'assainissement, la section d'investissement affiche un excédent grâce aux amortissements des stations d'épuration. L'excédent de fonctionnement n'a donc pas besoin d'être affecté à l'investissement via le

compte 1068. Il suggère d'être vigilant vis à vis de cet excédent lors du transfert de compétence à la communauté de communes et de s'interroger sur l'opportunité de réaliser des travaux, notamment de mise en séparatif du réseau.

Etant entendu que M. Francis DUBOIS, ordonnateur pour l'exercice 2025, s'est retiré et a quitté la salle.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2025.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-034 : Affectation de résultat - Budget assainissement**

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal la synthèse des résultats de l'exercice 2025:

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>8 211,90</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (33 196.67 - 32 353.77)	842,90
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	7 369,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>33 133,26</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (17 977.93 - 18 191.71)	-213,78
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	33 347,04
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 5 613.72)	-5 613,72
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>27 519,54</b>

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	8 211 .90

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-035 : Compte de gestion - Budget eau**

M. Etienne Marut présente l'exécution budgétaire dressée par le comptable public:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	265 314,00	71 766,00	337 080,00
Titres de recette émis (b)	194 484,40	52 835,36	247 319,76
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	194 484,40	52 835,36	247 319,76
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	265 314,00	71 766,00	337 080,00
Mandats émis (f)	97 486,25	52 481,63	149 967,88
Annulations de mandats (g)	3 765,91		3 765,91
Depenses nettes (h = f - g)	93 720,34	52 481,63	146 201,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	100 764,06	353,73	101 117,79
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX LAPLEAU					
Investissement	-77 796,72		100 764,06		22 967,34
Fonctionnement	20 623,43		353,73		20 977,16
<b>Sous-Total</b>	<b>-57 173,29</b>		<b>101 117,79</b>		<b>43 944,50</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>-57 173,29</b>		<b>101 117,79</b>		<b>43 944,50</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-57 173,29</b>		<b>101 117,79</b>		<b>43 944,50</b>

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-036 : Compte administratif - Budget eau**

M. Etienne Marut présente le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		20 623,43	77 796,72		77 796,72	20 623,43
Opérations de l'exercice	52 481,63	52 835,36	93 720,34	194 484,40	146 201,97	247 319,76
<b>TOTAUX</b>	<b>52 481,63</b>	<b>73 458,79</b>	<b>171 517,06</b>	<b>194 484,40</b>	<b>223 998,69</b>	<b>267 943,19</b>
Résultats de clôture		20 977,16		22 967,34		43 944,50
Restes à réaliser			16 924,75		16 924,75	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>52 481,63</b>	<b>73 458,79</b>	<b>188 441,81</b>	<b>194 484,40</b>	<b>240 923,44</b>	<b>267 943,19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>20 977,16</b>		<b>6 042,59</b>		<b>27 019,75</b>

Etant entendu que M. Francis DUBOIS, ordonnateur pour l'exercice 2025, s'est retiré et a quitté la salle.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2025.**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-037 : Affectation de résultat - Budget eau**

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal la synthèse des résultats de l'exercice 2025:

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>20 977,16</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (52 835.36 - 52 481.63)	353,73
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	20 623,43
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>22 967,34</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (194 484.40 - 93 720.34)	100 764,06
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-77 796,72
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 16 924.75)	-16 924,75
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>6 042,59</b>

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	20 977,16

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-038 : Compte de gestion - Budget station-service

M. Etienne Marut présente l'exécution budgétaire dressée par le comptable public:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 590,00	283 340,00	326 930,00
Titres de recette émis (b)	3 722,68	223 193,09	226 915,77
Réductions de titres (c)		11 417,50	11 417,50
Recettes nettes (d = b - c)	3 722,68	211 775,59	215 498,27
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 590,00	283 340,00	326 930,00
Mandats émis (f)	20 114,75	213 307,17	233 421,92
Annulations de mandats (g)		105,86	105,86
Depenses nettes (h = f - g)	20 114,75	213 201,31	233 316,06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	16 392,07	1 425,72	17 817,79

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
STATION SERVICE LAPLEAU					
Investissement	36 109,38		-16 392,07		19 717,31
Fonctionnement	5 097,30		-1 425,72		3 671,58
<b>Sous-Total</b>	<b>41 206,68</b>		<b>-17 817,79</b>		<b>23 388,89</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>41 206,68</b>		<b>-17 817,79</b>		<b>23 388,89</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>41 206,68</b>		<b>-17 817,79</b>		<b>23 388,89</b>

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-039 : Compte administratif - Budget station-service

M. Etienne Marut présente le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 097,30		36 109,38		41 206,68
Opérations de l'exercice	213 201,31	211 775,59	20 114,75	3 722,68	233 316,06	215 498,27
<b>TOTAUX</b>	<b>213 201,31</b>	<b>216 872,89</b>	<b>20 114,75</b>	<b>39 832,06</b>	<b>233 316,06</b>	<b>256 704,95</b>
Résultats de clôture		3 671,58		19 717,31		23 388,89
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>213 201,31</b>	<b>216 872,89</b>	<b>20 114,75</b>	<b>39 832,06</b>	<b>233 316,06</b>	<b>256 704,95</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 671,58</b>		<b>19 717,31</b>		<b>23 388,89</b>

Etant entendu que M. Francis DUBOIS, ordonnateur pour l'exercice 2025, s'est retiré et a quitté la salle.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-040 : Affectation de résultat - Budget station-service

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal la synthèse des résultats de l'exercice 2025:

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>3 671,58</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (211 775.59 - 213 201.31)	-1 425,72
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	5 097,30

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>19 717,31</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (3 722.68 - 20 114.75)	-16 392,07
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	36 109,38
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>19 717,31</b>
---	------------------

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 671,58

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

A la suite du vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats des différents budgets , Mme le Maire propose un suspension de séance. La séance est suspendue à 20h40 et reprend à 20h56.

### **INFORMATION : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus**

Avant de passer au vote des budgets primitifs pour l'exercice 2026, Mme le Maire indique que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose chaque année de présenter les indemnités perçues par les élus au titre de tout mandat ou fonction.

Les montants bruts des indemnités perçues en 2025 par les élus sont les suivants:

Nom	Fonction	Montant brut indemnités 2025
M. ARMENGAUD Benoît	1er Adjoint	124,74
M. DOUTRIAUX Laurent	Conseiller délégué	1246,68
M. DUBOIS Francis	Maire	9933,03
M. LACROIX Daniel	2ème Adjoint	2504,52
M. MEILLON Edouard	1er Adjoint	3896,76
Mme BARBOSA Sofia	Maire	401,73
Mme JUILLARD Julie	Conseillère déléguée	1246,68
Mme POUGET Emeline	2ème Adjoint	81,44
	<b>Total</b>	<b>19435,58</b>

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-041 : Budget primitif - Budget principal**

M. Etienne Marut présente au Conseil Municipal quelques informations générales sur le budget principal. Il détaille ensuite les propositions de crédits par chapitre pour les recettes et les dépenses de fonctionnement. Concernant la section d'investissement, M. Etienne Marut indique que la capacité d'autofinancement du budget principal est bonne et provient de la maîtrise des dépenses et de la hausse des recettes de fonctionnement (+24% en 4 ans). Cependant, M. Etienne Marut indique qu'il faut être vigilant sur les recettes de fonctionnement 2026 qui seront pour certaines en baisse (notamment la DGF). Le niveau d'investissement est très important en 2025 et a conduit à une augmentation du déficit cumulé, qui est de 365 095.77 € en 2026. Ainsi il convient de prévoir pour 2026 des investissements moindres afin de retrouver dans les années à venir une bonne capacité d'investissement. Mme le Maire précise que ce budget 2026 reflète avant tout la continuité et l'achèvement des dossiers antérieurs.

M. Dubois demande de revenir sur la présentation de la capacité d'autofinancement et précise qu'elle augmente. Il indique donc que la commune a les moyens de financer ses investissements.

Par la suite, il indique que le montant des indemnités des élus ne baissera pas de 5 000€ en 2026 par rapport à 2025 comme indiqué dans le document (dans la mesure où la période d'interim entre le 16/01/2025 et le 28/03/2025, le Conseil Municipal n'a pas touché d'indemnités). Mme le Maire répond que l'économie de 5 000€ sera réalisée en année pleine, dans la mesure où les indemnités mensuelles des élus ont bien été ajustées selon les montants communiqués. Sur le plan formel, le budget primitif de 2026 est donc bien en baisse de 5 000€ par rapport au budget primitif de 2025, qui lui aussi se projetait en année pleine.

M. Dubois souhaite également aborder le sujet des revenus hydrauliques et conteste les montants inscrits en recette sur la redevance de l'énergie hydraulique et en dépense sur la provision liée à la fiscalité foncière de la CVAE liée aux barrages.

Mme le Maire présente ensuite le détail des investissements envisagés pour l'exercice 2026.

M. Dubois s'interroge sur les dépenses liées à la salle du Ricoule et demande ce qui est prévu dans le programme voirie 2026. Il remarque également qu'aucun dossier DETR n'a été déposé sur le programme voirie.

Il est répondu que les dossiers DETR ayant déjà été déposés en début d'année, il n'est plus possible de réaliser de nouvelles demandes pour l'année 2026.

Concernant la maison Gibiat, M. Dubois souhaite savoir si des dossiers de subventions ont été déposés.

Une demande DETR est en cours d'instruction par la préfecture et une subvention du département est accordée pour ce projet.

Mme le Maire propose d'arrêter le projet de budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 788 375.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 850 974.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 voix contre :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté,
- **APPROUVE** la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet objet.

11 VOTANTS

9 POUR

2 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-042 : Budget primitif - Budget tourisme**

M. Etienne Marut présente les propositions de dépense et recette des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire détaille les investissements prévus pour l'année 2026.

Mme le Maire propose d'arrêter le projet de budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 142 745.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 114 501.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget tourisme tel que présenté,
- **APPROUVE** la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet objet.

11 VOTANTS

10 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-043 : Budget primitif - Budget assainissement**

M. Etienne Marut présente les propositions de dépense et recette des sections de fonctionnement et d'investissement. Mme le Maire détaille les investissements prévus pour l'année 2026 et indique notamment qu'un schéma directeur devra être réalisé car ce dernier doit être renouvelé tous les 10 ans. Or le dernier diagnostic a été réalisé en 2003-2004.

Mme le Maire propose d'arrêter le projet de budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 45 414.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 52 664.00 €

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget assainissement tel que présenté,
- **APPROUVE** la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet objet.

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-044 : Budget primitif - Budget eau**

M. Etienne Marut présente les propositions de dépense et recette des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire détaille les investissements prévus pour l'année 2026.

M. Francis Dubois souhaite revenir sur la mise en place du dispositif de chloration et demande à Mme le Maire de s'engager à le réaliser. En effet, M. Dubois indique que l'eau distribuée sur la commune est jusqu'à présent de très mauvaise qualité et que la commune a des obligations de sécurité. Mme le Maire indique que ce projet est prévu : les devis ont été validés en fin d'année 2025, les crédits sont prévus au budget et que par conséquent la chloration sera installée.

Mme le Maire propose d'arrêter le projet de budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 78 782.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 123 924.00 €

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget eau tel que présenté,
- **APPROUVE** la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet objet.

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045 : Budget primitif - Budget station-service**

M. Etienne Marut présente les propositions de dépense et recette des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire détaille les investissements prévus pour l'année 2026.

M. Francis Dubois fait remarquer que sur le budget station-service il existe un problème de trésorerie. Il aurait été préférable d'inscrire des crédits supérieurs aux travaux prévus afin de pouvoir réaliser un emprunt plus important et ainsi d'avoir de la trésorerie disponible.

Mme le Maire propose d'arrêter le projet de budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 280 454.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 65 502.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 voix contre :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget station-service tel que présenté,
- **APPROUVE** la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à cet objet.

11 VOTANTS  
9 POUR  
2 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

M. Francis Dubois souhaite que les éléments, et notamment lorsqu'il s'agit de l'examen du budget, soient envoyés en même temps que la convocation et l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. Francis Dubois félicite Etienne Marut pour la qualité de sa présentation du budget et Marilyn Mathieu, secrétaire de Mairie pour son travail et son aide précieuse. Ces remarques sont approuvées par l'ensemble des présents.

M. Francis Dubois demande quel est le montant du capital restant dû sur le budget principal. Mme Marilyn Mathieu précise que ce montant est de 371 362.61 €. M. Francis Dubois indique que la capacité de désendettement de la commune, qui est le montant du capital restant dû divisé par la capacité d'autofinancement net, est donc de 1.35 années. Ce ratio montre une situation très saine lorsqu'il est inférieur à 2.

M. Francis Dubois souhaite faire une citation de Gandhi " il n'est pas nécessaire d'éteindre la lumière de l'autre pour que brille la sienne" et estime que la nouvelle équipe a toute les cartes en main pour réaliser leur programme.

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-046 : Vote des subventions aux associations**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter le montant des subventions communales aux associations.

M. Pascal Moins, trésorier du Foyer rural, s'abstient de participer à l'examen de cette délibération et ne prend pas part au vote.

Mme le Maire propose de rester sur les mêmes montants de subventions que l'année 2025. Elle souhaite mettre en débat une éventuelle subvention pour l'association les arts et salamandre. Il est décidé de rencontrer les membres de l'association pour connaître leurs éventuels projets sur la commune.

Mme le Maire propose donc d'allouer aux associations les subventions suivantes :

Foyer rural :	2 000 €
Espérance Sportive Lappleaucoise :	1 800 €
Association scolaire « Les écureuils »:	200 €
Association des parents d'élèves :	70 €
Amicale des Sapeurs-pompiers :	300 €
Cochonnet club Lappleau Soursac :	300 €
FNACA Lappleau :	150 €
Société de chasse :	200 €
Société de pêche :	400 €
MLAP :	200 €
Don du sang :	150 €
La croix rouge :	150 €

Total : 5 920 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

-**ACCORDE** les subventions aux associations telles qu'énoncées ci-dessus,

-DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication**

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communication électronique.

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, le coefficient d'actualisation pour 2026 est de 1.6371429.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE FIXER** pour l'année 2026 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- ◆ 49.11 € par kilomètre et par artère en souterrain
- ◆ 65.49 € par kilomètre et par artère en aérien
- ◆ 32.74 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- **D'INSCRIRE** annuellement au Budget Prévisionnel cette recette au compte 7032.

- **DE CHARGER** Mme le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-048 : Participation communale aux dépenses de la FDEE19**

Mme le Maire précise que la contribution communale pour la FDEE19 est de 1 158.00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée),

- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de verser 1 158.00 € au titre de la participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) pour l'année 2026,

- **OPTE** pour l'inscription au budget 2026 de cette participation (article 65568 de la section de fonctionnement).

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-049 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offre**

Mme le Maire indique qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, 2 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

-**DECIDE** de ne pas procéder à l'élection des membres à bulletin secret en application de l'art. L 2121-21 du CGCT.

-**DESIGNE** en tant que :

- **délégués titulaires** : M. Jacques MERLIN, Mme Emeline POUGET, M. Francis DUBOIS ;

- **délégués suppléants** : Mme Isabelle Chevalier, M. Valentin Monet, Mme Sabrina Soleilhavoup.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-050 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

La commission, chargée du contrôle a posteriori des inscriptions et radiations opérées par le Maire sur les listes électorales, est composée de 5 membres : 3 Conseillers Municipaux de la liste ayant obtenu le plus de siège et 2 Conseillers Municipaux de la 2ème liste.

Il est rappelé que le Maire, les adjoints et les conseillers ayant une délégation en matière de listes électorales ne peuvent être membres de cette commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Liste	Titulaires	Suppléants
Liste de Mme CERDA	- Marie Fernandes - Claire Deprun-Broussouloux - Valentin Monet	- Isabelle Chevalier - Etienne Marut - Pascal Moins
Liste de M. DUBOIS	- Francis DUBOIS - Sabrina Soleilhavoup	

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-051 : Modification des permanences à la station-service**

Mme le Maire constate que depuis début 2026, seules 4 personnes ont eu besoin d'un intervenant à la station-service pour l'achat de carburant et que l'achat de bouteilles de gaz se fait déjà en dehors des permanences en appelant le secrétariat de mairie. Mme le Maire propose donc de diminuer de 2 à 1 les permanences chaque semaine pour une durée de 1h au lieu de 1 h30. Ceci permettra aux agents techniques d'utiliser ce temps pour des travaux communaux.

M. Francis Dubois fait remarquer que le problème se pose essentiellement sur le gaz. En 2025, l'entreprise Antargaz souhaitait résilier le contrat car il n'y avait pas assez de vente. Si le nombre de permanence baisse, il faut donc être certain

que les administrés connaissent les modalités pour acheter des bouteilles de gaz en dehors de ces temps de permanences. Il évoque également le fait que le service de vente de gaz soit repris par un commerçant de la commune.

Mme le Maire confirme que cette idée a été envisagée.

**Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal, décide :**

**D'INSTAURER** une permanence hebdomadaire à la station-service d'une durée d'1 heure à compter du 1er mai 2026.

**DE COMMUNIQUER** des numéros de téléphone aux usagers pour assurer le service en dehors des horaires de permanence.

11 VOTANTS  
9 POUR  
2 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Affaires diverses**

M. Pascal Moins souhaite avoir des précisions sur la voiture qui a été abandonnée au parking du viaduc et qui se trouve maintenant dans les locaux des abattoirs.

M. Francis Dubois explique que la succession du défunt propriétaire de cette voiture s'annonce longue et compliquée. La voiture, restée pendant plusieurs mois sur le parking du viaduc, a été vandalisée et donnait une mauvaise image de la commune.

Les services de gendarmerie n'ayant rien fait, M. Dubois a pris la décision de la déplacer et de la mettre en lieu sûr en accord avec le notaire.

La séance est levée à 22h56.

---

Le présent procès-verbal est arrêté en date du \_\_\_\_\_

Signature Maire, Mme Dominique CERDA

Signature Mme Isabelle CHEVALIER.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL DU 30 AVRIL 2026

### REMARQUES

M. Francis Dubois indique constater « une amélioration dans la rédaction du procès-verbal par rapport aux précédents documents ». Il estime toutefois que celui-ci demeure trop centré sur la présentation des délibérations et ne restitue pas suffisamment, selon lui, les échanges permettant au public de comprendre les débats et les décisions du Conseil Municipal.

Il considère notamment que certains éléments financiers présentés sous forme de tableaux mériteraient d'être davantage explicités afin d'en faciliter la lecture et la compréhension par les administrés.

M. Dubois formule ensuite plusieurs observations relatives au passage consacré à l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus. Il conteste notamment la présentation de l'économie annoncée sur les indemnités de fonction et expose son analyse des montants figurant aux comptes administratifs et aux budgets primitifs des exercices concernés.

Au cours de ces échanges, Mme Émeline Pouget intervient pour contester certaines affirmations relatives à l'exercice effectif des fonctions d'adjointe jusqu'à la prise en compte administrative de sa démission par les services de l'État.

Madame le Maire rappelle que les indemnités évoquées résultent de délibérations régulièrement adoptées par le conseil municipal. Elle souligne également que les comparaisons entre exercices doivent être appréciées au regard des périodes effectivement concernées ainsi que des modalités de calcul retenues.

Plusieurs membres du conseil interviennent à leur tour afin d'apporter des précisions sur les montants évoqués, les périodes de référence prises en compte et les différences d'interprétation pouvant résulter de la comparaison entre dépenses effectivement mandatées et crédits inscrits au budget.

Considérant que certaines formulations du procès-verbal précédent pouvaient donner lieu à des interprétations divergentes, Madame le Maire propose que le passage relatif aux économies attendues sur les indemnités des élus soit reformulé afin de préciser davantage les éléments de comparaison retenus.

M. Dubois maintient ses observations sur ce point et demande que celles-ci soient portées au procès-verbal.

Madame le Maire prend acte de cette demande et indique qu'une rédaction plus précise sera proposée afin de refléter fidèlement les données financières concernées.

M. Francis Dubois revient, ensuite, sur les échanges relatifs au programme de voirie inscrit au budget primitif 2026 pour un montant de 76 000 euros.

Il indique que le procès-verbal ne mentionne pas les éléments permettant d'identifier les opérations de voirie envisagées et s'interroge sur les projets effectivement retenus au moment du vote du budget.

*Le programme voirie n'a, en effet, pas été repris dans le procès-verbal. Toutefois, les éléments suivants ont été présentés en Conseil Municipal du 30 avril concernant les projets pour l'année 2026: la réfection du pont du Vendahaut, la route de Laporte, la route reliant la station-service à la Pialade et les avaloirs d'eau au niveau du plateau surelevé du Ricoule.*

Madame le Maire rappelle que le budget primitif constitue un document prévisionnel permettant d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des projets envisagés par la collectivité. Elle précise qu'au moment de l'élaboration du budget, l'ensemble des devis nécessaires à l'établissement d'une programmation définitive n'avait pas encore été réceptionné.

Mme Émeline Pouget souligne que l'inscription de cette enveloppe budgétaire répond à des besoins identifiés en matière de voirie et qu'elle permet à la commune de disposer des crédits nécessaires en vue de la réalisation des travaux à programmer.

M. Dubois considère pour sa part qu'une présentation plus détaillée des opérations envisagées aurait permis au conseil municipal de disposer d'une meilleure visibilité sur les dépenses projetées.

Madame le Maire indique que les devis ont depuis été réceptionnés et qu'ils permettront désormais d'établir un programme de travaux hiérarchisé. Elle précise que cette programmation sera présentée au conseil municipal lors d'une prochaine séance afin que les élus puissent déterminer collectivement les priorités d'intervention.

Monsieur Francis Dubois aborde le calendrier des demandes de subventions au titre de la DETR pour l'année 2026. Il indique qu'il est possible de déposer des dossiers au-delà de la date butoir du 28 février, précisant que des demandes tardives peuvent faire l'objet de financements via la clause de revoyure de la Préfecture en septembre, ou permettre l'obtention d'autorisations de commencement de travaux avec un financement reporté sur 2027. Madame le Maire prend acte de ces précisions techniques. Elle rappelle toutefois le contexte de l'installation de la nouvelle équipe municipale, postérieure à la clôture de la campagne principale de février, et souligne que trois dossiers de demande de subvention avaient déjà été déposés dans les délais par les services pour assurer la continuité des projets communaux.

Les échanges portent ensuite sur l'imputation budgétaire des travaux de chloration de l'eau, inscrits en "Restes à réaliser". Monsieur Dubois souhaite qu'il soit acté que l'information technique concernant cette imputation a été fournie lors des étapes de préparation par Madame la Secrétaire de mairie et non directement par Madame le Maire.

*La réécoute de l'enregistrement de la séance du Conseil Municipal du 30 avril permet de confirmer que Mme le Maire est bien l'auteure de ces propos.*

Madame le Maire souligne que le fonctionnement de la commune repose sur une étroite collaboration entre les élus et les services administratifs. Elle salue ce travail d'équipe et la bonne transmission des dossiers. Concernant la finalité du projet, Madame Pouget confirme à l'assemblée que la phase administrative est close et que l'entreprise missionnée est d'ores et déjà intervenue sur le terrain, permettant l'avancée concrète du dossier.

À la demande de Monsieur Dubois, une précision sémantique est apportée concernant les travaux de la station-service. Son intervention visait à suggérer l'inscription au budget d'un montant de travaux correspondant à un devis supérieur (évalué à 39 000 euros), dans le but de pouvoir solliciter le recours à un emprunt plus important, et non pas de simples crédits supplémentaires. Par ailleurs, M. Dubois rappelle la nécessité d'atteindre le quota de vente de 800 kg de gaz sous peine de rupture de contrat par le fournisseur. Il suggère le recours aux commerçants de la commune pour le dépôt de gaz. Madame le Maire lui confirme que cette démarche de consultation des commerçants est d'ores et déjà prévue par l'équipe municipale.

Enfin, Monsieur Dubois fait remarquer qu'il aurait été pertinent de faire figurer formellement le ratio de la capacité de désendettement dans le document d'analyse budgétaire présenté au Conseil. Il rappelle que ce ratio s'exprime en nombre d'années (de 0 à 10). Il est acté par le Conseil que, si ce ratio ainsi que le montant de l'encours de la dette ne figuraient pas initialement dans le document, ces chiffres ont bien été calculés, communiqués publiquement lors des débats et validés de manière concordante par l'ensemble des parties lors de la séance.

Monsieur Dubois demande également à ce que sa citation de Mahatma Gandhi soit remise dans son contexte pour rappeler l'importance du travail accompli par les précédentes municipalités au cours des dernières décennies, soulignant que la gestion passée permet à la commune de bénéficier d'une santé financière saine.

Dans un souci de rigueur sémantique concernant la rédaction des documents budgétaires, il demande de substituer l'expression « déficit cumulé » par « résultat de clôture de la section d'investissement » (qui s'élève à - 365 095,77 € au compte administratif).

*Dans le procès-verbal, il est indiqué « déficit cumulé », ce terme n'a pas été utilisé par M. Etienne Marut en séance du 30 avril. Ses propos sont « ce haut niveau d'investissement a conduit à l'augmentation, année après année, de ce déficit d'exercice qui se cumule avec le déficit reporté ».*

M. Dubois explique également que cela n'obère pas la capacité d'autofinancement nette (CAF) évaluée à 276 000 €, ni la capacité d'emprunt de la commune.

Madame le Maire entend ces précisions techniques et envisage qu'une rencontre entre M. Dubois et les services de la Direction des Finances publiques (M. Hospital) puisse être organisée pour fluidifier ces lectures comptables entre le point de vue de l'opposition et celui de la majorité, qui avait travaillé en amont avec l'expertise de M. Hospital, conseiller aux décideurs locaux.